Contribution de M. Alain GOUJU –14 décembre 2007

J'ai suivi le débat depuis son ouverture, beaucoup de sujets fort intéressants ont été abordés à la fois dans les réunions ou sur le blog.

Il faut maintenant prendre une décision, pas facile devant les pressions exercées au nom de l'environnement et qui ne correspondent pas toujours à la réalité.

Le site Seine Aval doit entrer dans une nouvelle ère, que la station soit à la pointe de la technologie du traitement des eaux usées.

Quant au réaménagement de la plaine d'Achères, et en ce qui concerne la zone de transition paysagère, il faut maintenir en place le Centre de Production Horticole de la Mairie de Paris, qui assure la mise en valeur d'une partie du Parc Agricole et pourrait s'étendre vers l'ouest sur un territoire situé en zone inondable, ce qui éviterait au SIAAP d'avoir à gérer ces terrains. De plus, le Centre a mis en place depuis plusieurs années une nouvelle gestion environnementale en pratiquant l'assolement (cultures d'engrais verts), l'arrosage raisonné, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et l'engazonnement d'une partie des cultures afin de maintenir la structure des sols. Ces efforts entrepris devraient permettre au Centre de Production Horticole de faire partie intégrante du projet de réaménagement de la plaine d'Achères pour la zone de transition paysagère

Vous remerciant d'avoir pris connaissance de mon courrier et en espérant que vous en tiendrez compte dans le projet de refonte du site Seine Aval

Sincères salutations